

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 02/08/2022

**Convention avec la
commune d'Andancette /
Amélioration de la DECI**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures en session ordinaire à la salle des fêtes de Beausemblant sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN.

Délibération n°22-2022

Séance du 12 septembre 2022

Le Président informe les membres du bureau que dans le cadre de la viabilisation de l'ancien site de Pont à Mousson, des travaux d'amélioration de la DECI actuelle rue des usines sont nécessaires par la pose d'un stabilisateur de pression sur le réseau.

Dans ce cadre, le Syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau, il missionnera son exploitant de réseau pour l'étude de ce projet et la Commune, pour sa part, prendra en charge le montant des travaux, frais afférents inclus, à hauteur de 100% du montant HT compte tenu que l'aménagement à vocation à proposer une DECI du site conforme au RDDECI de la Drôme. L'estimation de la dépense des travaux pris en charge par la commune se monte à 8 110 € HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de passer une convention avec la commune de Andancette.
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

